



Département de la GIRONDE  
Arrondissement de Blaye

**MAIRIE**  
de  
**CUBZAC LES PONTS**

33240 CUBZAC LES PONTS  
Téléphone : 05 57 43 02 11  
Télécopie : 05 57 43 92 47  
Email : mairie@cubzaclesponts.fr  
Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

Envoyé en préfecture le 08/07/2020

Reçu en préfecture le 08/07/2020

Affiché le - 9 JUIL. 2020

ID : 033-213301435-20200707-2020\_40-DE

Nombre de membres en exercice : 19  
Quorum (art. L.2121-17 du CGCT) : 7  
Nombre de membres présents : 17  
Nombre de membres représentés : 2

Nombre de suffrages exprimés : 19  
Pour : 19  
Contre : -  
Abstentions : -

Date Convocation : 01/07/2020  
Date d'affichage de la convocation : 07/07/2020  
Délibéré par le Conseil Municipal  
À Cubzac les Ponts, le 07/07/2020

**Délibération CA19-BP20**

**n°2020 - 40**

**Le Mardi 7 juillet 2020**

L'an deux mille vingt, le sept du mois de juillet à dix-huit heures trente se sont réunis en dans le lieu ordinaire de leurs séances habituelles, les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Alain TABONE, Maire de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le premier juillet deux mille vingt

**Présent(s) :** Alain TABONE - Nadia BRIDOUX-MICHEL - Gérard BAGNAUD - Maribel ROBERT SOARES - Jean-Pierre PRAT - Hélène BURESI - Cyril CHERIGNY - Corinne JEANDONNET - Michel BARSE - Elodie KOPF - Benoît DULAU - Mathieu OLIVEIRA - Elvira MOMMERT - Johann PETIT - Jean-Roger THUILLIAS - Isabelle BERNADET - Vincent TRISTRAM

Formant la majorité des membres en exercice.

**Procuration :** Nathalie TRIGANT procuration à Jean-Pierre PRAT

Anne LAUJAY procuration à Gérard BAGNAUD

**Absent(s) excusé(s) :** Nathalie TRIGANT - Anne LAUJAY

**Le Secrétaire de séance** (art. L.2121-15 du CGCT) : Jean-Pierre PRAT

En application de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19, et par dérogation à l'article L. 2121-17 du CGCT, le quorum est fixé à un tiers des conseillers présents ou représentés.

**DELIBERATION PORTANT SUR L'AFFECTATION DU RÉSULTAT 2019  
BUDGET PRINCIPAL - MAIRIE DE CUBZAC LES PONTS**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Alain TABONE, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

⇒ **Résultat de la section de fonctionnement à affecter :**

Résultat de l'exercice :	Excédent :	287 100,86.....	€
	Déficit :	00,00.....	€
Résultat reporté de l'exercice antérieur :	Excédent :	150 000,00.....	€
<i>(Ligne 002 du CA)</i>	Déficit :	00,00.....	€
Résultat de clôture à affecter : (A1)	Excédent :	437 100,86.....	€
(A2)	Déficit :	00,00.....	€

⇒ **Besoin réel de financement de la section d'investissement :**

Résultat de la section d'investissement :	Excédent :	447 474,71.....	€
de l'exercice	Déficit :	00,00.....	€
Résultat reporté de l'exercice antérieur :	Excédent :	247 210,63.....	€

(ligne 001 du CA)

Déficit :

Envoyé en préfecture le 08/07/2020  
 Reçu en préfecture le 08/07/2020  
 Affiché le - 9 JUIL. 2020  
 ID : 033-213301435-20200707-2020\_40-DE

Résultat comptable cumulé :	(R001)	Excédent :	694 685,34	€
	(D001)	Déficit :	00,00	€
Dépenses d'investissement engagées non mandatées :			132 918,77	€
Recettes d'investissement restant à réaliser :			68 446,66	€
solde des restes à réaliser :			64 472,11	€
(B) Besoin (-) réel de financement :			00,00	€
Excédent (+) réel de financement :			630 213,23	€

⇒ **Affectation du résultat de la section de fonctionnement :**

**Résultat excédentaire (A1)**

En couverture des besoins de réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R1068) :	00,00	€
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R1068) :	337 100,86	€
<b>SOUS TOTAL (R1068) :</b>	<b>337 100,86</b>	<b>€</b>
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110 / ligne budgétaire R002 du Budget N+1) :	100 000,00	€
<b>TOTAL (A1) :</b>	<b>437 100,86</b>	<b>€</b>

**Résultat déficitaire (A2) en report en compte débiteur**  
 (recette non budgétaire au compte 119 / Déficit reporté à la section de fonctionnement D002) : €

⇒ **Transcription budgétaire de l'affectation du Résultat :**

SECTION FONCTIONNEMENT		SECTION INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté	D001 : solde d'exécution N-1	R001 : solde d'exécution N-1
	<b>100 000,00 €</b>		<b>630 213,23 €</b>
			R1068 : excédent de fonctionnement capitalisé
			<b>337 100,86€</b>

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité.  
 Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat ;



Le Maire,  
**Alain TABONE**